



Rapport annuel 2021

Une année record grâce à nos partenaires



40 955 401

appareils
collectés
avec vous



Entretien avec le CEO et le Président	4
Nos résultats	6
Les temps forts de 2021	14
Histoires de nos partenaires18
Organisation et chiffres	24

En 2021, la volonté était de travailler à des partenariats solides

En 2021, nous n'étions pas encore revenus à une situation normale. La pandémie de coronavirus a encore généré quelques vagues supplémentaires et l'été a été marqué par des inondations historiques. Eric Dewaet, CEO, et Bruno Vermoesen, Président, reviennent sur une année émaillée de revers et évoquent les projets d'avenir.



Eric Dewaet : « Je suis très satisfait de nos réalisations de l'année dernière. Bien que la crise sanitaire ait continué à causer des complications, nous avons à nouveau atteint des records de collecte et les taux de recyclage se sont rétablis après la baisse liée aux confinements. Que nos collaborateurs comme notre réseau élargi de partenaires en soient remerciés. Nous avons par exemple également constaté une augmentation des rapports via la plateforme BeWeee pour les organisations non membres. Il y a aussi eu quelques campagnes de communication réussies et nous nous sommes préparés à des changements majeurs. »

B. Vermoesen : « L'un des grands changements est la nouvelle structure organisationnelle. Aujourd'hui, Recupel est constitué d'un ensemble de huit ASBL : Recupel en tant qu'organisation de mise en œuvre et sept sous-secteurs. Cette structure complexe sera réduite à une seule ASBL en 2023, dont les divisions refléteront les différentes catégories de produits plutôt que les secteurs. C'est un processus compliqué sur lequel nous avons travaillé dur en 2021. L'un des principaux avantages est que, dans la nouvelle structure, nous pouvons également



donner la parole à des personnes qui ne sont pas représentées au conseil d'administration. De cette façon, nous entendons d'autres voix et des idées nouvelles et nous pouvons mieux adapter nos activités. »

E. Dewaet : « Tout au long de 2021, la volonté a été de travailler à des partenariats solides. Nous avons notamment conclu une nouvelle convention d'obligation de reprise avec l'OVAM pour les huit prochaines années. Ce document s'appuie sur l'accord précédent et prévoit de nouveaux engagements. L'OVAM, par exemple, fournira un suiveur de flux pour vérifier où les appareils électro vont lorsqu'ils sortent du cycle. D'après la convention, 1 500 tonnes supplémentaires devraient être collectées. Nous nous engageons à collecter 3 000 tonnes supplémentaires par an, en moyenne, au cours des huit prochaines années. Cette ambition est en phase avec la croissance du marché et donc, nécessaire. »

L'un des grands sujets de l'année dernière était l'introduction d'une nouvelle liste d'appareils. Qu'est-ce que cela implique ?

E. Dewaet : « À partir de cette année, les producteurs et importateurs d'appareils électro(n)iques devront faire leur déclaration selon une nouvelle classification : nous passerons de dix catégories à six, conformément à la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Nous avons préparé l'introduction de cette nouvelle liste d'appareils en interne en 2020. L'année dernière, nous avons communiqué ce changement et les conséquences qui en découleront aux membres. Nous avons également déployé un service d'assistance et des outils supplémentaires pour un encadrement adéquat. »

B. Vermoesen : « Parmi ces outils, citons notre nouveau système de gestion des clients, mis en service en 2021. Notre organisation joue essentiellement un rôle de coordination. Notre tâche consiste à renforcer les liens avec nos partenaires et

à élaborer des solutions conjointes avec le secteur du recyclage, les différentes instances publiques et les producteurs, entre autres. Par conséquent, une communication active, claire, flexible et régulière est capitale, tant avec nos membres qu'avec nos autres parties prenantes. »

Recupel a également lancé des campagnes remarquables à l'intention du grand public au cours de l'année écoulée.

E. Dewaet : « En 2020, nous avons décidé de présenter davantage Recupel comme une marque ayant sa propre identité. L'année dernière, nous avons donc lancé concrètement cette initiative avec quelques belles campagnes. Ainsi, nous avons rempli le stade du Club de Bruges de vieil électro, et avec BEBAT, nous avons lancé une campagne visant les nouveaux arrivants non natifs. La collaboration avec Jeroom et Philippe Geluck pour les lampes et luminaires a également été un véritable succès. Avec la chaîne de radio Nostalgie, nous avons lancé un appel en Wallonie pour collecter des appareils utilisables pour les victimes des inondations, et en Flandre nous avons fait appel à Gert Verhulst et James Cooke qui ont diffusé le message lors de l'émission De Cooke & Verhulst. »

B. Vermoesen : « Nous avons également commandé une série de vidéos à nos partenaires qui réutilisent ou recyclent les appareils déclassés. Citons notamment l'organisation *Out of Use*, qui restaure de vieux ordinateurs portables et les fournit ensuite à des personnes précarisées. De cette manière, nous rendons palpables des concepts abstraits tels que le recyclage, la réutilisation et l'économie circulaire. C'est également un secteur passionnant où il se passe beaucoup de choses. Nous avons même clôturé un projet relatif à l'intelligence artificielle en 2021. Cette technologie est désormais largement utilisée par les entreprises de travail adapté qui effectuent les « coups de sonde » dans les appareils collectés. Mais les applications potentielles vont bien au-delà. C'est pourquoi nous travaillons déjà sur la génération suivante. Si vous souhaitez en savoir plus, je vous renvoie au prochain rapport annuel. »

NOS RÉSULTATS

Une deuxième année record consécutive

Le poids total des appareils électriques et des ampoules collectés est à nouveau en hausse.



11,1 kg par personne, c'est la quantité d'appareils et de luminaires obsolètes que le Belge moyen a déposés dans nos points de collecte en 2021. Soit une augmentation de pas moins de 3,7 % par rapport à 2020, l'année record précédente. Pour la deuxième fois consécutive, nous avons connu l'effet « rangement et tri » de la pandémie de coronavirus. Les entreprises aussi sont entrées en action au cours de la deuxième année de

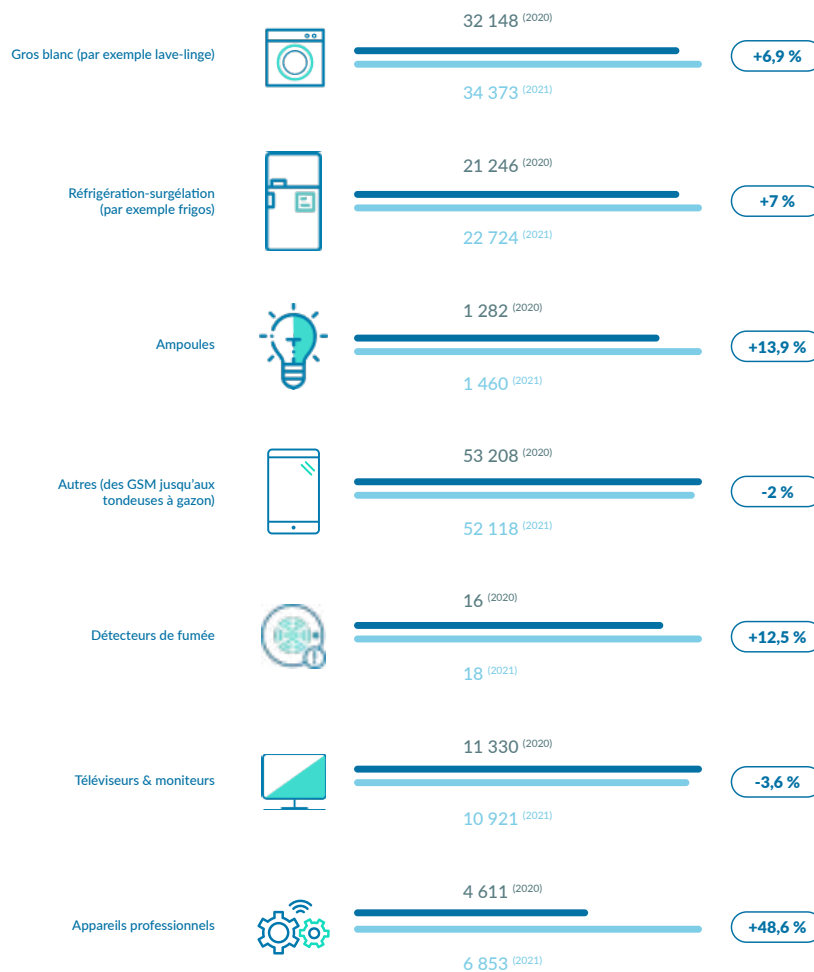
crise. En 2021, le poids total des équipements professionnels mis au rebut a augmenté de près de 50 %. Nous constatons un effet similaire dans les ampoules et luminaires collectés. Au début de la crise du coronavirus, les projets de remplacement des anciens éclairages ont été réduits dans un premier temps. Mais en 2021, ces activités ont repris, augmentant de 14 % le poids des anciens luminaires collectés.



Les résultats de la collecte d'e-waste



Si l'on regarde le **volume (en tonnes)**
par catégorie, cela se présente comme suit :

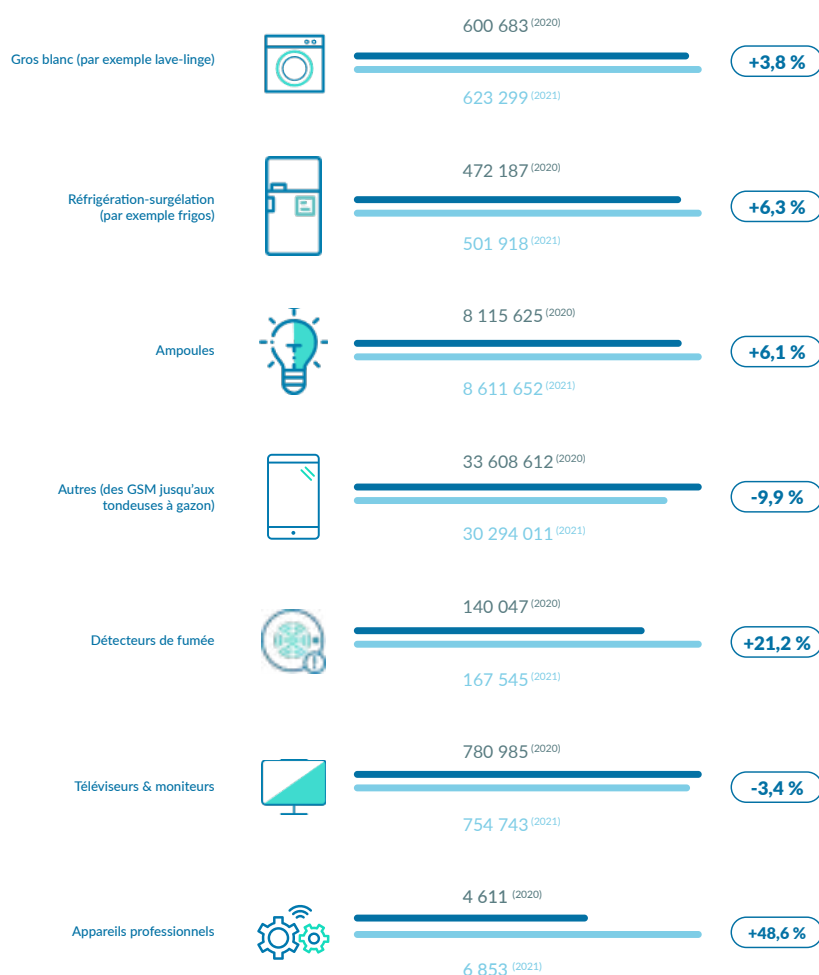


41 millions d'appareils

Le poids collecté a augmenté, mais le nombre d'appareils collectés a légèrement diminué de 6,3 % par rapport à 2020.



Si l'on regarde le **nombre d'appareils** par catégorie, cela se présente comme suit :



La raison de la diminution du nombre de pièces collectées, alors que le poids augmente, se trouve principalement dans la catégorie « Autres ». Une augmentation remarquable est constatée pour les détecteurs de fumée. Depuis 2020, ils sont obligatoires dans tous les foyers, et après dix ans, il est préférable de les apporter à un point Recupel et de les remplacer par de nouveaux.



Pourcentage de collecte Belgique *

Le taux de collecte compare la quantité d'équipements électriques et électroniques nouvellement mis sur le marché avec la quantité collectée (en poids). À cette fin, les acteurs de l'ensemble de la chaîne e-waste (déchets électroniques) indiquent combien d'appareils ils ont mis sur le marché, collectés ou traités, et quelle est leur destination. En 2020, c'était plus de 159 000 tonnes au total, selon les chiffres de la plateforme de reporting BeWeee. Il s'agit de la somme des déclarations via Recupel et des près de 36 000 tonnes que les entreprises ont déclarées directement à BeWeee.

Ainsi, pour 2020, nous atteignons un taux de collecte de 54,8 %. C'est 8 % de mieux qu'en 2017, mais on est encore loin de l'objectif européen de 65 %. Les résultats pour 2021 ne sont pas encore disponibles. Ceux-ci seront publiés sur le site web de BeWeee à l'automne 2022.

Remarque importante : le volume des appareils électr(on)iques sur le marché ne cesse de croître. Rien qu'au cours des cinq dernières années, l'augmentation a été de 10 %. Le défi d'atteindre le taux de collecte de 65 % est donc encore plus grand.

**(chiffres hors panneaux solaires, qui ne relèvent pas de Recupel, mais de PV Cycle)*



Chiffres de réutilisation

3 759 428 kg d'appareils ont été réutilisés

La réutilisation est une solution écologique de qualité pour les appareils en fin de vie et présente également des avantages sociaux considérables. L'organisation de la réutilisation crée des emplois, en particulier pour les personnes n'ayant pas facilement accès au marché du travail régulier, et fournit une offre abordable aux personnes à faibles revenus. Il est donc bon d'accorder de plus en plus d'attention à la réutilisation sous différents angles. Au total 3 759 428 kg a été récupéré.



1 657 518 kilogrammes dans les magasins de recyclage et les centres de réutilisation

Les magasins de recyclage et les centres de réutilisation ont pu vérifier plus d'un million et demi de kilos d'appareils électros déclassés, les réparer quand c'était possible et les remettre en circulation.

1 195 668 kilogrammes chez les « chartristes »

Certains de nos opérateurs de collecte, tels qu'Out of Use et CTG, organisent également le recyclage des appareils qu'ils collectent, ce qui a représenté 1 195 668 kilogrammes l'année dernière.



906 242 kilogrammes chez les membres

Nos membres, producteurs et distributeurs d'électro, prennent le train de la réutilisation en marche. En 2021, ils ont eux-mêmes remis sur le marché 906 242 kilogrammes d'appareils mis au rebut ou renvoyés.



Nos résultats en matière de recyclage

93,7 % de l'e-waste
reçoit une valorisation utile

C'est 1 % de mieux qu'en 2020. Nos entreprises de transformation ont pu recycler 79,8 % des appareils, ampoules et luminaires collectés en matières premières utilisables. 12,5 % ont en outre été incinérés pour produire de l'énergie. Enfin, 1,4 % a été récupéré comme « matière première auxiliaire » pour soutenir d'autres processus.

PAR CATÉGORIE, CELA SE PRÉSENTE COMME SUIT :

	MATÉRIAUX FERREUX	MATÉRIAUX NON FERREUX	PLASTIQUE	AUTRES	RÉSULTAT PAR FRACTION	OBJECTIF LÉGAL
GROS BLANC	100 %	100 %	94,2 %	76,5 %	93,8 %	85 %
RÉFRIGÉRATION-SURGÉLATION	99,9 %	99,6 %	97,5 %	78,7 %	97,4 %	85 %
AMPOULES	94,5 %	85,4 %	100 %	95,0 %	94,9 %	80 %
AUTRES	100 %	99,6 %	95,5 %	61,8 %	91,9 %	80 %
TÉLÉVISEURS ET MONITEURS	100 %	100 %	90,6 %	88,9 %	93,4 %	80 %
PAR FLUX DE MATÉRIAUX	100 %	100 %	95 %	75,1 %		
OBJECTIF LÉGAL	95 %	95 %	80 %			

En 2021, nos résultats en matière de recyclage ont à nouveau été bien supérieurs aux objectifs européens. À quelques exceptions près, nous avons encore enregistré des chiffres aussi bons, voire meilleurs, pour chaque type de matériau et pour chaque fraction.

Notre réseau de collecte



544 parcs à conteneurs

Les parcs à conteneurs constituent une plaque tournante essentielle dans une économie circulaire. La Belgique en compte 544.

11 697 points de collecte

Les magasins qui vendent des appareils élect(ron)iques sont légalement tenus de reprendre les appareils usagés similaires des clients en vue de leur traitement. À cette fin, ils peuvent s'inscrire comme points de collecte. On dénombre 11 697 points de collecte en Belgique. Parmi ceux-ci, 2 984 magasins disposent également d'un point Recupel : des conteneurs pratiques pour la collecte du petit électro et des ampoules.



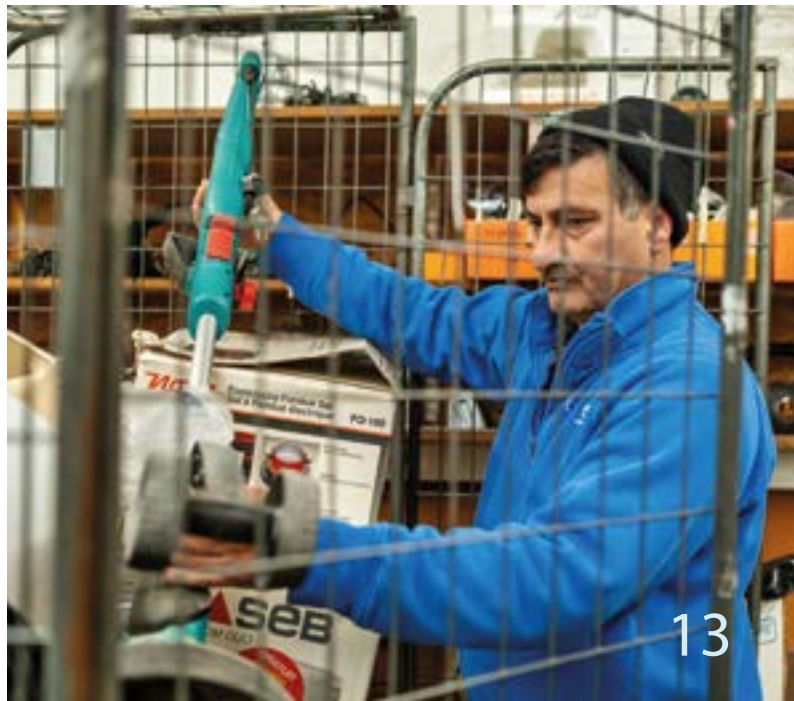
29 centres de réutilisation

La réutilisation est la meilleure option pour les appareils dont vous n'avez plus besoin, mais qui fonctionnent encore ou peuvent être réparés. À cette fin, vous pouvez vous rendre dans un centre de réutilisation, où les réparations éventuelles sont effectuées et où les appareils sont préparés pour leur revente dans un magasin de seconde main. En 2021, Recupel a collaboré avec 29 centres de réutilisation.

88 « chartristes »

En 2021, nous pouvions compter sur un réseau de 88 partenaires ayant signé la Charte, dont 75 entreprises de collecte et 13 entreprises de transformation. Les entreprises peuvent s'adresser directement à un partenaire de la Charte pour traiter leurs déchets électroniques.





Notre impact en 2021

En 2021, nous avons à nouveau lancé de nombreuses actions et campagnes pour encourager les Belges de se débarrasser de ou à donner leurs anciens appareils.

Collecte pour les victimes des inondations

Au cours de l'été 2021, des milliers de familles wallonnes ont été touchées par de graves inondations. Beaucoup ont perdu une grande partie de leurs biens. C'est pourquoi Recupel et les membres de Ressources, ainsi que Radio Nostalgie, ont lancé un appel à tous en vue d'une collecte d'appareils ménagers inutilisés. Nous avons ainsi rassemblé 748 appareils, depuis des réfrigérateurs et plaques de cuisson jusqu'à des chauffages et ventilateurs. La Bourse aux dons a pris livraison des appareils afin de les distribuer aux victimes et aux organisations sociales.





À Bruxelles, sur la route avec Bebat

À Bruxelles, la collecte des piles et du vieil électro a besoin d'être encouragée. C'est pourquoi Recupel a lancé une campagne de sensibilisation en collaboration avec Bebat et Bruxelles Environnement. Cette campagne a été déployée dans les rues et sur les bus qui ont sillonné la capitale pendant une semaine en septembre pour informer et sensibiliser les Bruxellois. Le nouveau site web recyclezici.be présente les méthodes de collecte appropriées de manière accessible et affiche une carte pratique pour trouver le point de collecte le plus proche.

Campagne pour les réfrigérateurs

L'impact d'un seul réfrigérateur mal recyclé équivaut à 7 500 km parcourus en voiture. Et chaque année, près de 200 000 vieux réfrigérateurs et congélateurs disparaissent dans la nature. Un effort supplémentaire s'imposait donc, ce qui a été stimulé avec un trait d'humour. En collaboration avec Delhaize, Recupel a ainsi distribué 6 000 pots de sauce en verre afin d'inviter les consommateurs à être *mayo-nice* envers l'environnement et à ne pas

jouer à l'*anda-loser*, ainsi qu'à déposer leurs anciens réfrigérateurs auprès du canal de collecte approprié. Il ne doit pas nécessairement s'agir d'un parc à conteneurs ; un magasin portant le label de qualité « Ici nous recyclons bien » fait également l'affaire. Le message a également été diffusé en mai 2021 par le biais des médias numériques et de la presse pour une portée maximale.



Comment remplir le stade Jan Breydel 300 fois ?

Lors du match à domicile du Club de Bruges contre Mouscron le 18 avril 2021, les tribunes étaient bien silencieuses. Suite à la crise sanitaire, aucun supporter n'était admis dans le stade. Mais celui-ci était néanmoins bien rempli... d'appareils élect(ron)iques en panne ! Et le message était clair : « Regardez bien chez vous, parce que nous sommes nombreux. » Les ménages belges détiendraient en effet un total de 51 millions d'appareils inutilisés, dont 9 millions ne fonctionnent même plus. C'est suffisant pour remplir 300 stades de football d'appareils en panne qui ne connaissent rien au foot mais débordent encore de ressources exploitables. C'est avec plaisir que le Club de Bruges a mis ses gradins à disposition pour communiquer ce message. Conserver des appareils



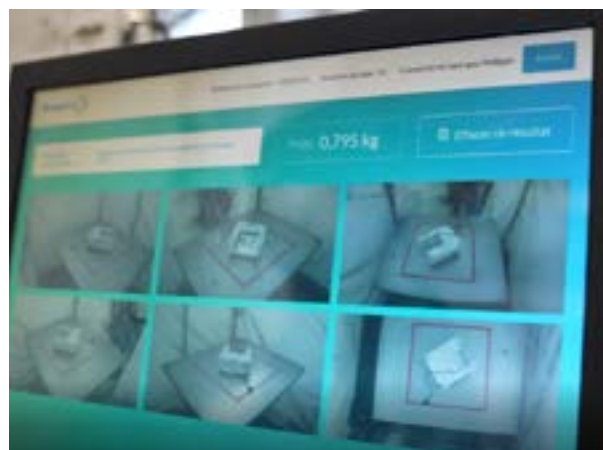
inutilisés est aussi absurde que de les emmener voir un match de foot. Rapportez-les plutôt dans un point de collecte en vue de leur réutilisation ou recyclage.

Un projet pilote d'intelligence artificielle réussi

Les producteurs d'appareils élect(ron)iques sont également responsables des coûts de traitement lorsque les appareils sont mis au rebut. Recupel effectue régulièrement des coups de sonde pour déterminer combien d'exemplaires de chaque type d'appareil sont collectés et, sur cette base, tenter de répartir correctement les coûts de traitement. Pour rendre ces coups de sonde plus efficaces, Recupel a travaillé avec IDLab de l'Université d'Anvers sur un projet pilote d'intelligence artificielle (IA). Un algorithme informatique a été entraîné pour reconnaître les appareils sur la base des photos et de leur poids.

Le projet pilote a été clôturé en 2021. Le système d'IA fonctionne très bien. Nous continuons donc à l'utiliser tout en étudiant d'autres possibilités.

Nous pourrions également l'utiliser à l'avenir pour identifier les appareils réutilisables et les retirer du flux de recyclage par exemple.





Nouvelle liste d'appareils

En 2021, nous avons utilisé pour la dernière fois l'ancienne liste d'appareils comportant dix catégories. Depuis le 1er janvier 2022, une nouvelle liste comptant seulement six catégories s'applique, conformément à la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Afin de répondre à l'évolution rapide de l'offre, la nouvelle liste n'est plus exhaustive, mais plutôt illustrative, avec des définitions, des exemples et des exceptions.

Ainsi, la différence entre les appareils ménagers et professionnels est déterminée par l'usage qui doit en être fait. La nouvelle classification entraîne également des changements dans les cotisations de certains types d'appareils. Grâce à une vaste campagne d'information, nous avons veillé à ce que toutes les personnes concernées soient informées en temps utile.

[Ici](#), vous pouvez en savoir plus sur la nouvelle liste d'appareils.



En conversation avec nos partenaires

Electro SOFIE

Une nouvelle vie pour les appareils électroménagers usagés

Point de collecte, service de réparation, entreprise sociale. Electro SOFIE est tout cela à la fois. La société liégeoise donne une seconde vie aux appareils électroménagers et emploie ainsi des dizaines de personnes. Electro SOFIE est un partenaire de Recupel depuis déjà 17 ans.

Michel Simon, Directeur général d'Electro SOFIE, explique : « En tant que partenaire de Recupel, nous collectons les appareils électriques et électroniques mis au rebut. Nous le faisons à la fois dans les recyparcs et auprès des détaillants de la Province de Liège. Dans notre atelier, nous trions tous les appareils que nous recevons. Les marques bon marché, les appareils rouillés ou trop endommagés sont envoyés chez Recupel afin d'être recyclés par leurs partenaires. Nos techniciens prennent en charge les appareils récents et de



Tous les électros que nous reconditionnons représentent un emploi direct pour une cinquantaine personnes.



marques de qualité qui peuvent être réparés ou qui contiennent encore des pièces utilisables. Nous donnons une seconde vie à ces appareils. »

Valorisation

En plus de la revalorisation et de la réparation des petits et gros électroménagers, Electro SOFIE a développé une autre activité. En tant que sous-traitant de Recydel à Wandre, elle assure la dépollution des petits électroménagers et le démantèlement des frigos. Michel Simon : « Recydel recycle les équipements électriques et électroniques mis au rebut pour le compte



Nous donnons une seconde vie pour les électros.

de Recupel afin de les transformer en matières premières secondaires de haute qualité. Ainsi, nous apportons également notre contribution à la valorisation des flux de déchets. »

Trois fois durable

La collaboration avec Recupel est indispensable pour rendre possible l'objectif social d'Electro SOFIE. Michel Simon : « SOFIE est une société coopérative dont la finalité sociale consiste à créer de l'emploi durable et de qualité pour des personnes en grande difficulté sur le marché du travail. Tous les électros que nous reconditionnons représentent un emploi direct pour une cinquantaine de personnes engagées. Nous sommes donc une entreprise véritablement durable. Non seulement parce que nous valorisons au mieux les flux de déchets et créons une plus-value économique, mais aussi parce que nous servons un objectif social. »



©ID/Photoagency Valentin Bianchi

Fnac Vanden Borre

Un revendeur d'électroménager mise sur la réparation

Fnac Vanden Borre compte 86 points de vente dans notre pays. Tous sont des points de collecte où vous pouvez remettre vos petits appareils électroménagers et autres appareils électriques usagés. Depuis son origine, Fnac Vanden Borre mise également sur la réparation. Un abonnement de réparation et un baromètre de durabilité ont pour objectif de contrecarrer l'économie du jetable dans le secteur de l'électro.

Depuis des années, les caisses de collecte bleues vous accueillent familièrement à l'entrée de chaque magasin Fnac ou Vanden Borre. « Pour répondre aux exigences de la loi belge, nous travaillons en étroite collaboration avec Recupel pour la collecte de l'électro mis au rebut », explique Stéphane Pauwels, COO de Fnac Vanden Borre. « Tout le monde peut déposer son petit électro chez nous. Même s'il n'a pas été acheté dans l'un de nos magasins. Et si nous livrons un nouvel appareil chez un client, nous proposons d'emporter l'ancien. »

Les magasins centralisent tous les appareils collectés et nous les remettent ensuite. « Mais avant cela, les organisations telles que les "Petits Riens" en Belgique francophone ou "De Kringwinkel" en Flandre auront eu l'occasion de venir chercher les appareils qui fonctionnent encore ou qui ne nécessitent qu'une petite réparation. Les appareils sélectionnés sont ensuite revendus à bas prix par leurs soins. Ce partenariat avec l'économie sociale existe depuis longtemps et nous y attachons une grande importance, de même nous les aidons à former des techniciens qui ensuite peuvent rejoindre nos équipes. »





Année exceptionnelle

En ce qui concerne la collecte d'appareils électroménagers, 2021 a été une année exceptionnelle pour Fnac Vanden Borre. « 15 % de téléviseurs et de petits appareils électroménagers de plus ont été rapportés », précise S. Pauwels. « L'explication est évidente : à cause des confinements, nos magasins ont souvent été fermés il y a deux ans. Comme il s'agissait de petits appareils, les consommateurs pouvaient facilement les stocker temporairement jusqu'à la réouverture des magasins. »



De nombreux appareils soi-disant défectueux fonctionnent toujours bien, mais sont simplement mal utilisés.

Réparer au lieu de remplacer

Depuis quelques années, Fnac Vanden Borre a également pris des initiatives innovantes pour inciter les consommateurs à ne pas remplacer directement un électro défectueux par un nouvel appareil. S. Pauwels : « Tout d'abord, en proposant un abonnement de réparation : moyennant un forfait mensuel, nous venons réparer le gros électroménager et/ou les téléviseurs, même s'ils n'ont pas été achetés chez nous. Ensuite, nous nous employons également à informer nos clients sur la manière d'utiliser leur appareil. Nous avons appris, au fil du temps, que de nombreux appareils soi-disant défectueux fonctionnent en fait toujours bien, mais sont tout simplement mal utilisés. »

« Une initiative connexe est notre baromètre de durabilité. Il s'agit d'une sorte de classement



Adobe Stock

par lequel nous comparons nos fournisseurs les uns aux autres. Nous tenons des statistiques sur le nombre de pannes par marque, sur la durée pendant laquelle un fournisseur propose des pièces détachées et bientôt aussi sur le prix moyen de ces pièces. De cette manière, nous mettons les fabricants au défi de proposer des produits qui durent, et qui peuvent être réparés facilement et à moindre coût. »

Le baromètre existe depuis deux ans et porte déjà ses fruits. « Nous remarquons que certains fournisseurs ont prolongé de trois ans la période pendant laquelle ils proposent des pièces de rechange pour atteindre 15 ans ... C'est une bonne chose pour la planète et pour nos clients qui souhaitent augmenter la durée de vie de leur appareil. »

De Kringwinkel Hageland

« Un changement majeur de mentalité est nécessaire pour faire de l'économie circulaire une réalité »

Depuis combien de temps travaillez-vous avec Recupel ?

Paul Stessens (directeur de De Kringwinkel Hageland) : « Nous sommes partenaires depuis la

première heure. En fait, nous avons commencé en 1997, en tant que premier atelier de réparation de matériel électro de Flandre. À l'époque, nous cherchions comment éliminer efficacement les appareils en fin de vie, mais ce moyen n'existait



©ID/Photoagency Mine Dalemans



pas encore. L'électro allait tout simplement chez le ferrailleur. Depuis 2002, Recupel a changé les règles du jeu. Cette coopération s'est toujours bien déroulée, de manière très professionnelle et sur la base d'accords clairs. »

Comment s'est déroulée la coopération avec Recupel en 2021 ?

Eric Boogerman (chef d'équipe de De Kringwinkel Hageland) : « Le passage à BD myShopi, le nouveau partenaire logistique pour la collecte fine auprès des détaillants a constitué un changement majeur pour nous. Nous avons effectué ce genre de collecte nous-mêmes pendant plusieurs années. Nous sommes d'ailleurs en mesure de faire une sélection des appareils encore utilisables ou réparables très tôt dans le processus. Ce n'est pas négligeable, car plus les appareils sont transportés, plus souvent ils sont chargés et déchargés, et moins ils ont de chances d'être réutilisés. Cette sélection exige également une certaine spécialisation et de l'attention de la part du partenaire logistique. Si on se contente d'empiler l'électro en trois couches superposées dans un camion, il n'y aura pas grand-chose à réparer. »

P. Stessens : « Au début, BD myShopi a également dû s'adapter, mais des ajustements ont été faits lorsque c'était nécessaire. Cette coopération fonctionne maintenant très bien. Nous nous réjouissons que l'on accorde de plus en plus d'attention à la réutilisation. Ainsi, nous menons également un projet pilote dans le parc à conteneurs de Tirlemont afin de sélectionner le plus tôt possible ce qui est réutilisable. Cela serait également très intéressant que cette sélection s'opère dans les grands magasins d'électro. Les gros appareils électro déclassés y finissent leur course puisque ces commerces reprennent les anciens appareils chez les clients lorsqu'ils en livrent de nouveaux. »

En 2021, vous avez également mis en place un projet de réutilisation avec Recupel et la KU Leuven.

E. Boogerman : « La faculté d'ingénierie de la KU Leuven a développé une application qui reconnaît automatiquement le modèle exact à partir de la photo d'une machine à laver, par exemple. Pour atteindre ce résultat, il a fallu entraîner le logiciel en lui faisant analyser de très nombreuses photos et en apportant les corrections nécessaires. C'était le rôle de notre atelier de réparation, qui reçoit toutes sortes de modèles. En outre, nos réparateurs peuvent également prendre des notes sur le type de panne identifiée et sur la réparation effectuée. Lorsque le même modèle se présente à nouveau à eux, les réparateurs peuvent voir dans l'application les pannes les plus courantes et les réparations à effectuer. Et si un appareil n'est plus utilisable, la base de données indique les éléments intéressants à récupérer en tant que pièces de rechange. »

P. Stessens : « Il s'agissait d'un projet temporaire, mais Recupel a d'ores et déjà commandé un projet de suivi. Nous en sommes très heureux, car ce logiciel nous épargne beaucoup de temps. Nous consignons notamment toutes les données de chaque appareil réparé. Sur la base d'une photo, le logiciel identifie l'appareil, le modèle et le type de moteur et indique les pannes les plus courantes, ce qui permet un gain de temps énorme. La principale raison pour laquelle de nombreux appareils ne sont pas réparés aujourd'hui est que cela coûte trop cher et demande trop de travail. Ce type d'automatisation peut donc certainement jouer un rôle à cet égard. Et s'inscrit assurément dans le cadre du grand changement de mentalité nécessaire pour faire de l'économie circulaire une réalité, car notre système actuel n'est absolument pas orienté vers la récupération et la réutilisation. C'est pourquoi nous voulons absolument poursuivre notre coopération avec Recupel. Nous n'allons pas écrire l'avenir à nous seuls, ni en un jour. Le processus sera graduel et la coopération avec les autres sera indispensable, mais la direction à prendre est claire. »

ORGANISATION & CHIFFRES

Organe d'administration

Bruno Vermoesen

Président

Hendrik Vermeire

Vice-président

 **BW-REC**

Dirk Van Assche

Président
BW-REC

Bruno Vermoesen

Vice-président
BW-REC

 **AV**

Kris Den Haese

Président
Recupel AV

Henri Peeters

Vice-président
Recupel AV

 **SDA**

Terence Vanstals

Président
Recupel SDA

Bart Quispel

Vice-président
Recupel SDA

 **ICT**

Werner Donckers

Président
Recupel ICT

Patrick Lens

Vice-président
Recupel ICT

 **ET&G**

Yves Colette

Président
Recupel ET&G

Johan Surkyn

Vice-président
Recupel ET&G

 **LIGHTREC**

Hendrik Vermeire

Président
LightRec

Derek McMillan

Vice-président
LightRec

 **MELAREC**

Koen Waelput

Président
MeLaRec

Rony Haentjens

Vice-président
MeLaRec

Fédérations

Patrick Van den Bossche

Administrateur
AGORIA

Peter Binnemans

Administrateur & Secrétaire
FEE



Bilans Recupel

(Montants en euro)

ACTIF	2021	2020
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	483 988,02	1 014 168,78
Immobilisations financières	140	140
Actifs immobilisés	484 128,02	1 014 308,78
Créances à un an au plus	3 600 464,20	4 959 649,97
Valeurs disponibles	5 526 385,84	5 782 719,10
Comptes de régularisation	79 142	72 041,36
Actifs circulants	9 205 992,04	10 814 410,43
TOTAL DE L'ACTIF	9 690 120,06	11 828 719,21
PASSIF	2021	2020
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions	0	0
Dettes à un an au plus	9 690 120,06	11 828 719,21
Dettes	9 690 120,06	11 828 719,21
TOTAL DU PASSIF	9 690 120,06	11 828 719,21
RESULTAT DE L'ANNÉE	2021	2020
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	42 405 047,34	43 134 997,83
Produits d'exploitation non récurrents	2 750	1 607,60
Ventes et prestations	42 407 797,34	43 136 605,43
Services et biens divers	-38 910 969,09	-38 729 540,77
Rémunérations, charges sociales et pensions	-2 848 785,81	-3 621 248,85
Amortissements et réductions de valeur	-612 379,06	-756 317,35
Provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges d'exploitation	-40 228,44	-44 756,60
Charges d'exploitation non récurrentes	-200,33	-2 686,92
Coût des ventes et des prestations	-42 412 562,73	-43 154 550,49
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-4 765,39	-17 945,06
Produits financiers	18 914,76	31 413,47
Charges financières	-14 149,37	-13 468,41
Résultats financiers	4 765,39	17 945,06
Résultats exceptionnels	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice	0	0

Bilans Secteurs

	BW-REC	RECUPEL AV	RECUPEL SDA	RECUPEL ICT	RECUPEL ET&G	LIGHTREC	MELAREC
ACTIF							
Créances à un an au plus	2 749 108,15	1 618 520,31	363 843,99	710 401,69	152 165,71	1 237 708,59	615 403,20
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	50 710 203,01	18 074 296,34	12 374 631,96	7 859 655,06	6 710 064,20	31 884 589,07	4 370 016,21
Comptes de régularisation	5 097,02	1 477,89	668,04	261,50	352,85	3 626,07	218,29
Actifs circulants	53 464 408,18	19 694 294,54	12 739 143,99	8 570 318,25	6 862 582,76	33 125 923,73	4 985 637,70
Total de l'actif	53 464 408,18	19 694 294,54	12 739 143,99	8 570 318,25	6 862 582,76	33 125 923,73	4 985 637,70
PASSIF							
Fonds affectés	17 921 299	6 356 674	3 433 054	4 892 441	2 054 704	4 870 399	1 479 542
Bénéfice (Perte) reporté(e)	15 110 938,63	13 290 716,71	9 272 355,95	3 423 689,85	4 749 126,02	22 100 852,11	3 490 234,86
Fonds social	33 032 237,63	19 647 390,71	12 705 409,95	8 316 130,85	6 803 830,02	26 971 251,11	4 969 776,86
Provisions pour risques et charges	20 364 207,03	0	0	0	38 877,56	5 957 777,77	0
Provisions	20 364 207,03	0	0	0	38 877,56	5 957 777,77	0
Dettes à un an au plus	66 697,64	46 582,72	33 682,58	254 181,70	19 814,83	195 864,58	15 856,33
Comptes de régularisation	1 265,88	321,11	51,46	5,70	60,35	1 030,27	4,51
Dettes	67 963,52	46 903,83	33 734,04	254 187,40	19 875,18	196 894,85	15 860,84
Total du passif	53 464 408,18	19 694 294,54	12 739 143,99	8 570 318,25	6 862 582,76	33 125 923,73	4 985 637,70
COMPTE DE RÉSULTATS (31 décembre 2021)							
Chiffre d'affaires	10 866 120,83	5 293 954,92	818 595,77	1 770 114,35	307 874,89	2 571 735,69	2 215 556,44
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	0	200 626,52	0
Ventes et prestations	10 866 120,83	5 293 954,92	818 595,77	1 770 114,35	307 874,89	2 772 362,21	2 215 556,44
Achats	-10 217 130,76	-4 516 090,76	-1 285 603,82	-1 288 133,63	-646 331,26	-2 456 421,12	-913 038,76
Services et biens divers	-1 655 276,71	-1 178 985,35	-1 068 237,25	-1 408 088,24	-1 231 736,37	-3 144 163,29	-1 252 749,61
Réductions de valeur	643,87	-2 382,03	65 071,23	-155,30	-154,11	11 556,33	-1 795,30
Provisions pour risques et charges	7 676 962,51	43 692,88	0	0	56 820,34	1 454 965,36	0
Autres charges d'exploitation	-81 410,21	-30 273,12	-28 680,19	-11 701,38	-10 689,93	-72 848,34	-3 755,12
Coût des ventes et des prestations	-4 276 211,30	-5 684 038,38	-2 317 450,03	-2 708 078,55	-1 832 091,33	-4 206 911,06	-2 171 338,79
Bénéfice (Perte) d'exploitation	6 589 909,53	-390 083,46	-1 498 854,26	-937 964,20	-1 524 216,44	-1 434 548,85	44 217,65
Produits financiers	92 264,77	88 714,36	78 852,77	81 696,60	69 732,34	109 475,39	67 137,37
Charges financières	-5 474,73	-2 401,93	-1 795,74	-1 419,70	-1 443,28	-4 430,54	-1 195,89
Résultats financiers	86 790,04	86 312,43	77 057,03	80 276,90	68 289,06	105 044,85	65 941,48
Bénéfice (Perte) de l'exercice	6 676 699,57	-303 771,03	-1 421 797,23	-857 687,30	-1 455 927,38	-1 329 504	110 159,13



Recupel ASBL

Boulevard Auguste Reyers 80

1030 Bruxelles

www.recupel.be